

La classe de seconde

Il y a **de nouvelles grilles horaires de la classe de 2de et de nouveaux programmes**.

Comme pour tous les niveaux d'enseignement du lycée, ces horaires prévoient des enseignements communs dont un enseignement de sciences numériques et technologie et un de sciences économiques et sociales. Ces deux disciplines sont pour la première fois enseignées à l'ensemble des élèves de 2de. Des enseignements optionnels sont par ailleurs proposés aux élèves de l'enseignement général et technologique.

Les programmes d'enseignement ont été revus pour les classes de seconde, de première et de terminale, dans une logique d'exigence disciplinaire et de préparation à l'enseignement supérieur : [consultez les nouveaux programmes du lycée général et technologique à la rentrée 2019](#).

Une organisation des enseignements

L'organisation du lycée général et technologique, comme les programmes d'enseignements, a évolué pour préparer au nouveau baccalauréat. **Il n'y a plus de série en voie générale mais des parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts et de ses ambitions.**

Le lycée offre **trois types d'enseignements** :

- Un large socle de culture commune, humaniste et scientifique, ouvert aux enjeux de l'avenir.
- Des **disciplines de spécialité** choisies par l'élève et s'accroissant entre la première et la terminale (**trois disciplines en classe de première puis deux en terminale parmi les trois suivies en première**). Ces disciplines bénéficient d'horaires significatifs permettant de proposer des programmes ambitieux et de donner du temps aux élèves pour les apprentissages. Des enseignements facultatifs permettront, en outre, à l'élève de compléter son parcours.

Des enseignements permettent aux élèves de partager une culture scientifique, d'apprendre à coder et de comprendre les grands défis du monde contemporain.

- Un **temps d'aide à l'orientation tout au long du lycée** pour préparer les choix de parcours et, à terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur. Les élèves seront accompagnés selon les horaires prévus dans le cadre des marges d'autonomie des établissements (groupes à effectifs réduits, pédagogie différenciée, Mooc, etc.).

La voie technologique conserve son organisation actuelle en séries. Des ajustements seront apportés pour proposer un socle de culture commune articulé avec les enseignements de spécialité et l'aide à l'orientation.

[Consultez l'intégralité de l'information sur le nouveau baccalauréat général et technologique](#)

Horaires et organisation des enseignements

La classe de seconde comprend :

- des enseignements communs à tous les élèves
- un ou deux enseignements optionnels au choix, à choisir en fin de troisième : si l'élève en choisit deux, il devra choisir un enseignement général et technologique obligatoirement

C'est à la fois une classe de consolidation d'une culture commune à tous les élèves et une classe de détermination qui favorise des choix d'orientation éclairés en première.

Enseignements communs

Français : 4h

Histoire - Géographie : 3h

Langues vivantes A et B : 5h30
Sciences économiques et sociales (SES) : 1h30
Mathématiques : 4h
Physique-chimie : 3h
Sciences de la vie et de la Terre (SVT) : 1h30
Education physique et sportive : 2h
Enseignement moral et civique : 18h annuelles
Sciences numériques et technologie : 1h30

Accompagnement personnalisé : volume horaire déterminé selon les besoins des élèves
Enseignements optionnels : 1h30 à 6h (consulter la liste des enseignements optionnels)